

Ressources et emplois de la participation à l'effort de construction (PEC) Données provisoires 2015

L'ESSENTIEL

BAISSE DES AIDES AUX PERSONNES PHYSIQUES ET RENFORCEMENT DU SOUTIEN AUX PERSONNES MORALES, NOTAMMENT INTRAGROUPES

Selon les données provisoires 2015 recueillies par l'Agence, les ressources croissent en 2015 de 4,0 % et les emplois diminuent de 2,5 %. Le solde global ressources-emplois est positif de 462,0 millions d'euros. Le montant observé du financement sur fonds PEEC des personnes morales est de 1 618,4 millions d'euros, soit de 208,4 millions d'euros au-dessus de l'enveloppe minimale prévue pour l'exercice 2015, les flux nets au profit des entités intragroupes étant supérieurs aux concours nets hors groupe. Quant au financement sur fonds PEEC des personnes physiques, le montant constaté de 818,1 millions d'euros est encore plus proche de la limite inférieure de l'enveloppe conventionnelle. En revanche, le financement des politiques publiques nationales s'inscrit précisément dans le cadre prévu par la convention quinquennale 2015-2019. Ce financement représente 33,2 % des emplois PEEC, avec notamment un montant de 850 millions d'euros pour l'ANRU et 300 millions d'euros pour le FNAL.

1	DESCRIPTION DES DONNÉES.....	2
2	VUE D'ENSEMBLE TOUS FONDS CONFONDUS	2
2.1	Synopsis des ressources et emplois PEC.....	2
2.2	Ressources PEC.....	5
2.3	Emplois PEC.....	7
2.4	Trésorerie globale.....	8
3	RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEEC	8
3.1	Synopsis des ressources et emplois PEEC	8
3.2	Collecte PEEC	10
3.3	Cessions d'actifs et retours de prêts PEEC	11
3.4	Financements PEEC : personnes morales.....	12
3.5	Financements PEEC : personnes physiques ...	14
3.6	Contributions aux politiques publiques	16
4	RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PSEEC	16
4.1	Synopsis des ressources et emplois PSEEC....	16
4.2	Collecte PSEEC.....	16
4.3	Cessions d'actifs et retours de prêts PSEEC...	17
4.4	Financements PSEEC : personnes morales.....	18
4.5	Financements PSEEC : personnes physiques.	19
5	RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEAEC	20
5.1	Synopsis des ressources et emplois PEAEC ...	20
5.2	Collecte PEAEC	21
5.3	Cessions d'actifs et retours de prêts PEAEC ..	21
5.4	Financements PEAEC : personnes morales.....	21
5.5	Financements PEAEC : personnes physiques	22

✓ *La trésorerie nette des associés collecteurs de l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement) croît de 39,9 % par rapport à 2014 et s'élève à 1 213,7 millions d'euros en 2015. Quant à la trésorerie globale nette de l'UESL et de ses associés collecteurs, elle augmente de 14,5 % entre 2014 et 2015 pour atteindre 1 658,1 millions d'euros.*

1 DESCRIPTION DES DONNÉES

Les données analysées dans ce document proviennent :

- des recueils de données de l'ANCOLS pour les exercices 2013 à 2015. Elles concernent les collecteurs associés de l'UESL et portent sur les données définitives pour les exercices 2013 et 2014 et provisoires pour l'exercice 2015. Les collecteurs actifs à la date de rédaction de la présente note sont au nombre de 20 CIL ;
- des comptes annuels de l'UESL pour les chiffres de l'exercice 2015 relatifs au financement des politiques nationales Action Logement et des politiques publiques nationales.

L'analyse des premières tendances pour l'année 2015 développée ci-après concerne aussi bien les fonds issus de la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) et de la PSEEC (Participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction) que ceux issus de la PEAEC (Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction encore appelée « PEEC agricole »). Les agrégats analysés ne recouvrent pas l'exhaustivité des emplois et des ressources, mais portent sur leurs principales composantes et excluent les flux de gestion courante ainsi que quelques éléments accessoires et/ou fortement impactés par les opérations d'inventaire. Les données traduisent des flux effectifs de ressources et d'emplois¹ pour les années observées et ne prennent pas en compte les engagements hors bilan. Sauf indication contraire, elles sont exprimées en millions d'euros.

2 VUE D'ENSEMBLE TOUS FONDS CONFONDUS

2.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PEC²

La **vision synoptique des flux financiers nets observés** pour les fonds PEEC, PSEEC et PEAEC (cf. Tableau 1, page 4) fait ressortir les principales tendances suivantes :

- une **bonne dynamique de la collecte** (1 701,3 millions d'euros) combinée à un **renforcement des ressources avec la mobilisation de l'emprunt CDC** permet à la **trésorerie globale des CIL et de l'UESL** de passer de 3 147,7 millions d'euros au début de l'année 2015 à **3 359,4 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015 après déduction du financement de toutes les interventions de l'année** ;
- s'agissant du **financement des personnes morales**, il représente **44,3% du total des interventions** de l'exercice 2015 (dont **21,2% réalisés au profit des entités du groupe Action Logement** et **23,1% hors groupe³ Action Logement**) et **46,7% du total des flux de financements nets observés**, soit **28,2% au bénéfice du groupe Action Logement** et **18,5% en direction d'entités hors groupe**. Les résultats

¹ Il s'agit de flux rattachés à l'exercice qu'ils se soient ou non traduits par des mouvements de trésorerie.

² La participation à l'effort de construction (PEC) regroupe l'ensemble formé par la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), la participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction (PSEEC) et la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (PEAEC).

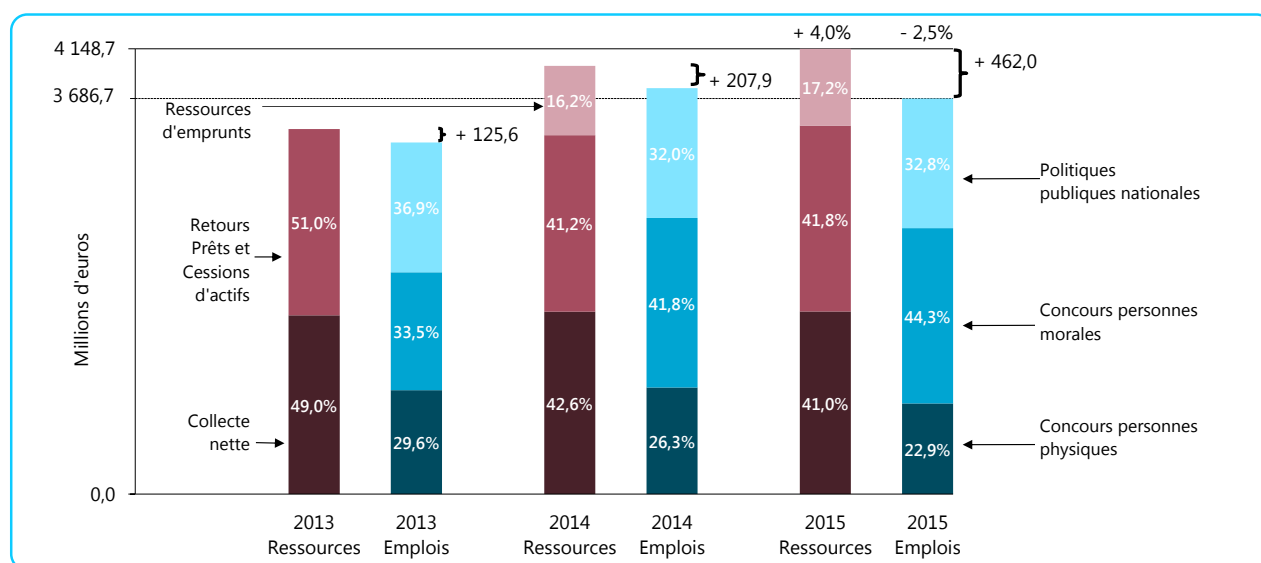
³ Il convient de signaler que les flux liés aux participations minoritaires ne sont pas inclus dans les flux intragroupes alors qu'une partie de ces flux correspond économiquement et juridiquement à des opérations qui peuvent être qualifiées de mouvements intragroupes. Il s'en suit que les agrégats intragroupes sont a priori minorés et que les agrégats hors groupe sont a priori majorés, mais le niveau de ces écarts ne peut être déterminé car les données provisoires ne permettent pas une décomposition fine du contenu des participations minoritaires afin d'identifier celles qui pourraient être considérées comme appartenant au groupe Action Logement.

synthétisés dans le tableau montrent que **les flux nets de financements sont positifs pour toutes les catégories de personnes morales, mais alors qu'en flux annuels d'emplois il se dégage un équilibre relatif entre les financements intragroupes et les financements hors groupe**, aussi bien pour le dernier exercice clos que pour la période 2013-2015, **la quote-part des entités intragroupes dans les financements nets dépasse de 10 points celle des entités hors groupe**, tant au titre de l'exercice 2015 qu'au titre du cumul sur la période 2013-2015 ;

- ▶ concernant le **financement des personnes physiques**, soit **22,9% des interventions** pour l'année 2015 et 26,1% pour la période 2013-2015, leur **dynamique est contrastée** suivant la nature du financement. Pour l'exercice 2015, les **prêts** pris dans leur ensemble génèrent un **flux net négatif ou à l'équilibre** tandis que les **subventions** (subventions directes et GURL, VISALE, APAGL) dégagent **logiquement un flux net positif**. En revanche , si l'on s'intéresse au **flux cumulé sur la période 2013-2015**, les **prêts accession directs** affichent un **flux net clairement positif (204,2 millions d'euros)** alors que les **prêts travaux** affichent un **flux net significativement négatif (- 781,1 millions d'euros)**. Le financement de l'ensemble GURL, VISALE et APAGL au titre de l'exercice 2015 devrait atteindre 75,8 millions d'euros, en-dessous de l'enveloppe minimale prévue par la convention quinquennale 2015-2019 ;
- ▶ pour ce qui est du **financement des politiques publiques nationales**, il représente **32,8% des interventions** de l'exercice 2015 et **61,9% des flux financiers nets de l'année**. Ces **flux financiers sont positifs** pour l'ensemble des rubriques qui les composent : PNRU, ANAH/FNAL et ANIL/ADIL.

Comme le montre le Graphique 1 ci-après, la **synthèse des principaux flux de ressources et d'emplois de la PEC** sur la période 2013-2015 met en évidence **une consolidation de l'excédent des ressources sur les emplois : le solde atteint en effet 462,0 millions d'euros en 2015**, contre 207,9 millions d'euros en 2014 et 125,6 millions d'euros en 2013. En 2015, **les ressources augmentent de 4,0%** alors que **les emplois diminuent de 2,5%**, mettant fin au mouvement haussier des emplois observé sur les deux exercices précédents.

Graphique 1 : Évolution comparée des principaux flux de ressources et d'emplois au titre de la PEC (hors gestion courante)



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013), UESL (comptes annuels 2015).

Tableau 1 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PEC

Données en millions d'euros

		Exercice 2015						Cumul 2013 - 2015					
Trésorerie globale initiale		[1] 3 147,7						2 888,5					
		Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets		Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets	
Filiales et autres entreprises liées		582,4		230,3		352,1		1 504,5		633,7		870,9	
AFL		200,0				200,0		600,0				600,0	
Groupe Action Logement		782,4	21,2%	230,3	13,3%	552,1	28,2%	2 104,5	19,6%	633,7	12,4%	1 470,9	26,1%
Autres participations		145,5		86,6		58,9		372,3		238,1		134,2	
Autres personnes morales		705,3		403,4		301,9		1 834,1		1 141,0		693,0	
Hors groupe Action Logement		850,8	23,1%	490,0	28,3%	360,8	18,5%	2 206,3	20,5%	1 379,1	27,0%	827,2	14,7%
Total Personnes Morales		1 633,2	44,3%	720,3	41,6%	913,0	46,7%	4 310,9	40,1%	2 012,8	39,4%	2 298,1	40,8%
Prêts accession directs		540,3		574,2		-33,9		1 790,8		1 586,5		204,2	
Prêts accession indirects				16,2		-16,2		0,1		32,7		-32,6	
Prêts travaux		88,8		307,4		-218,5		322,7		1 103,9		-781,1	
Prêts locatifs		111,8		113,0		-1,1		375,9		372,3		3,6	
Autres prêts		0,8		1,2		-0,4		3,6		4,4		-0,8	
Prêts		741,8	20,1%	1 011,9	58,4%	-270,2	-13,8%	2 493,1	23,2%	3 099,7	60,6%	-606,7	-10,8%
Subventions directes		78,5				78,5		207,7				207,7	
GURL, VISALE, APAGL		24,2				24,2		105,7				105,7	
Subventions		102,7	2,8%			102,7	5,3%	313,4	2,9%			313,4	5,6%
Total Personnes Physiques		844,5	22,9%	1 011,9	58,4%	-167,5	-8,6%	2 806,5	26,1%	3 099,7	60,6%	-293,2	-5,2%
PNRU		850,0				850,0		2 550,0				2 550,0	
ANAH/FNAL		350,0				350,0		1 050,4				1 050,4	
ANIL/ADIL		9,0				9,0		27,0				27,0	
Total Politiques Publiques Nationales		1 209,0	32,8%			1 209,0	61,9%	3 627,4	33,8%			3 627,4	64,4%
Total lié aux interventions	[2]	3 686,7	100,0%	1 732,2	100,0%	1 954,5	100,0%	10 744,8	100,0%	5 112,5	100,0%	5 632,2	100,0%
Ressources d'emprunt	[3]	738,1		22,8		715,2		1 390,4		36,9		1 353,5	
Collecte	[4]	1 863,6		162,3		1 701,3		5 517,0		450,0		5 067,0	
Flux d'emplois et de ressources [4+3-2]	[5]	-1 085,0		1 547,0		462,0		-3 837,4		4 625,6		788,3	
Trésorerie calculée [5+1]	[6]					3 609,7						3 676,8	
Autres flux et décalages de trésorerie	[7]					-250,3						-317,5	
Trésorerie globale finale [7+6]	[8]					3 359,4						3 359,4	

Légende des couleurs :

Flux financier positif
Flux financier à l'équilibre
Flux financier négatif

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013), UESL (comptes annuels 2015).

Notes de lecture : Les « Filiales et autres entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent un contrôle exclusif direct ou indirect. Les « Autres participations » sont celles dans lesquelles les CIL détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Dans la présente note, on considère les « Autres participations » comme ne faisant pas partie du groupe Action Logement. En réalité, dans ces autres participations, il peut y avoir des entités pour lesquelles les détentions sont suffisamment significatives pour pouvoir les considérer comme faisant partie du groupe au sens du droit commun, mais les données disponibles ne permettent pas d'isoler ces détentions.

2.2 RESSOURCES PEC

Selon les articles L.313-3, R.313-29-1 et R.313-29-2 du CCH, les ressources de la PEEC et de la PSEEC sont issues :

- ▶ des versements reçus des assujettis, sous déduction des remboursements faits par les CIL au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts (collecte nette) ;
- ▶ des retours de prêts antérieurs consentis grâce aux ressources de la PEEC et de la PSEEC ;
- ▶ des emprunts de l'UESL ;
- ▶ de l'affectation de tout ou partie du résultat des collecteurs agréés.

Appréciées en termes de flux effectifs au niveau des collecteurs, les ressources se limitent en réalité :

- ▶ à la collecte nette reçue (obligatoire et volontaire) ;
- ▶ aux retours de prêts accordés aux personnes morales et physiques ;
- ▶ à la mobilisation des emprunts souscrits par l'UESL ;
- ▶ et aux produits des cessions d'actifs financés sur fonds P(S)EEC.

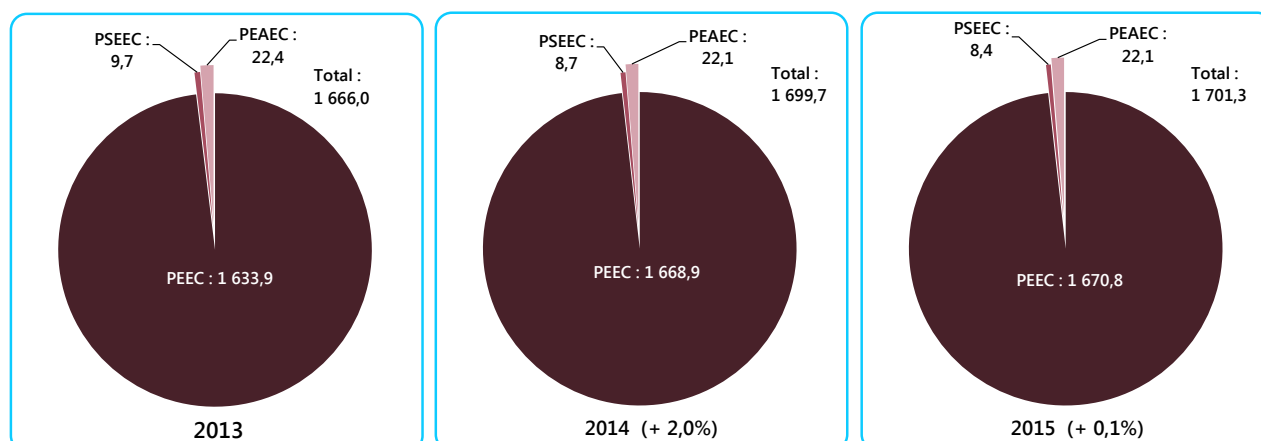
Les ressources de la PEAEC obéissent à des principes identiques à ceux déterminant les ressources de la PEEC.

Le montant total des ressources globales PEC s'élève à 4 148,7 millions d'euros, soit 4,0% de plus qu'en 2014. En 2015, les cessions d'actifs et remboursements de financements accordés représentent 41,8% des ressources globales, soit un peu plus que les versements nets reçus des entreprises qui s'élèvent à 41,0% des ressources, le solde étant constitué par les ressources d'emprunt qui atteignent 17,2%.

2.2.1 Collecte totale

La **collecte nette totale** PEC reçue correspond à l'ensemble des fonds reçus des employeurs sous forme de subventions et sous forme de prêts, sous déduction des remboursements faits aux employeurs des fonds antérieurement perçus sous forme de prêts. Ces fonds peuvent être reçus au titre de la PEEC, de la PSEEC ou de la PEAEC. Leur montant annuel global **progresses de 2,0% en 2014 par rapport à 2013 et de 0,1% en 2015 pour atteindre 1 701,3 millions d'euros au cours du dernier exercice** comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Évolution entre 2013 et 2015 de la collecte nette totale

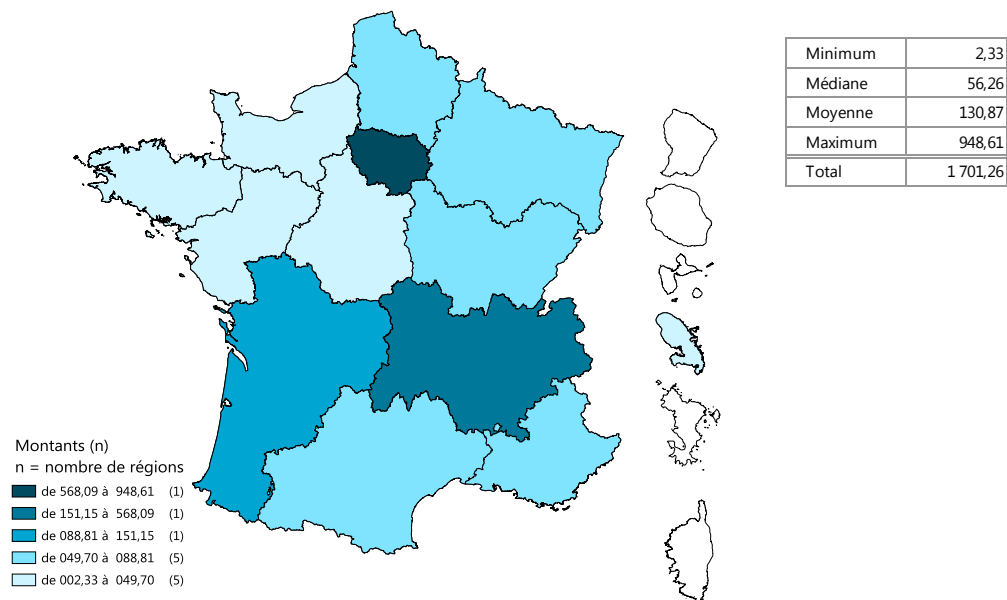


Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

L'analyse de la dispersion géographique de la collecte en fonction de la localisation du siège des organismes collecteurs (Carte 1) montre une très forte concentration en Île-de-France.

Les données recueillies montrent en effet que plus de la moitié de la collecte nette totale (55,8%) est réalisée par des collecteurs dont le siège est en région Île-de-France.

Carte 1 : Répartition régionale en 2015 de la collecte nette totale selon le siège des CIL



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Cette carte a été réalisée selon le découpage territorial applicable au 1^{er} janvier 2016.

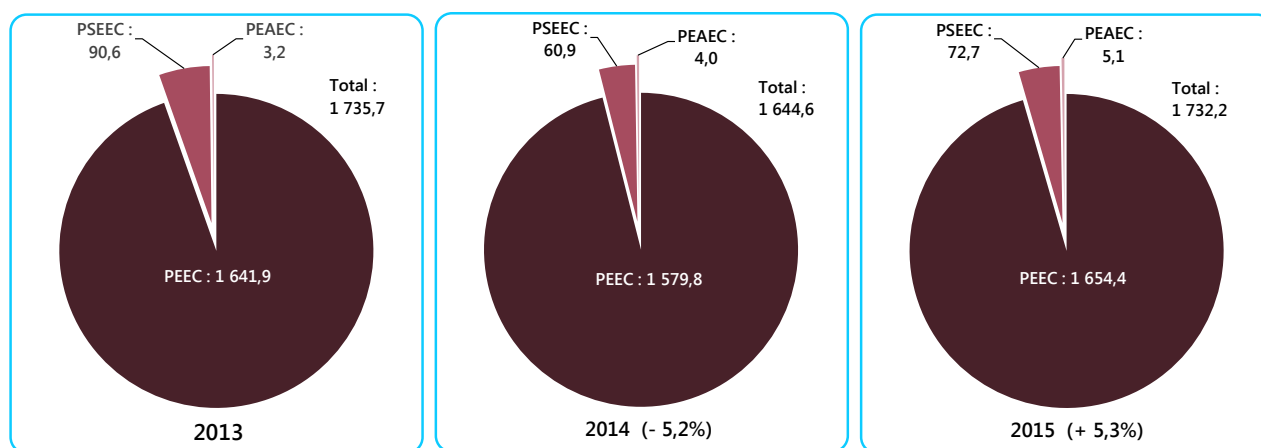
Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015).

2.2.2 Cessions d'actifs et retours de prêts

Les retours de prêts correspondent aux remboursements reçus par les collecteurs sur les prêts qu'ils ont antérieurement accordés. Avec les cessions d'actifs, ils forment des ressources endogènes pour les collecteurs.

Les **retours de prêts et cessions d'actifs** peuvent résulter d'emplois antérieurs au titre de la PEEC, de la PSEEC ou de la PEAEC. Leur niveau annuel global s'élève à **1 732,2 millions d'euros au titre du dernier exercice clos**, en progression de 5,3 % après une baisse de 5,2 % au cours de l'exercice 2014.

Graphique 3 : Évolution entre 2013 et 2015 des cessions d'actifs et retours de prêts



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

2.2.3 Ressources d'emprunt nettes

En application du cadre légal et réglementaire régissant leur activité, les CIL et l'UESL ne peuvent s'endetter que pour le financement des emplois de la PEEC, les ressources des emprunts ainsi contractés devant être intégrées dans les ressources de la PEEC en vertu de l'article L.313-3 du CCH.

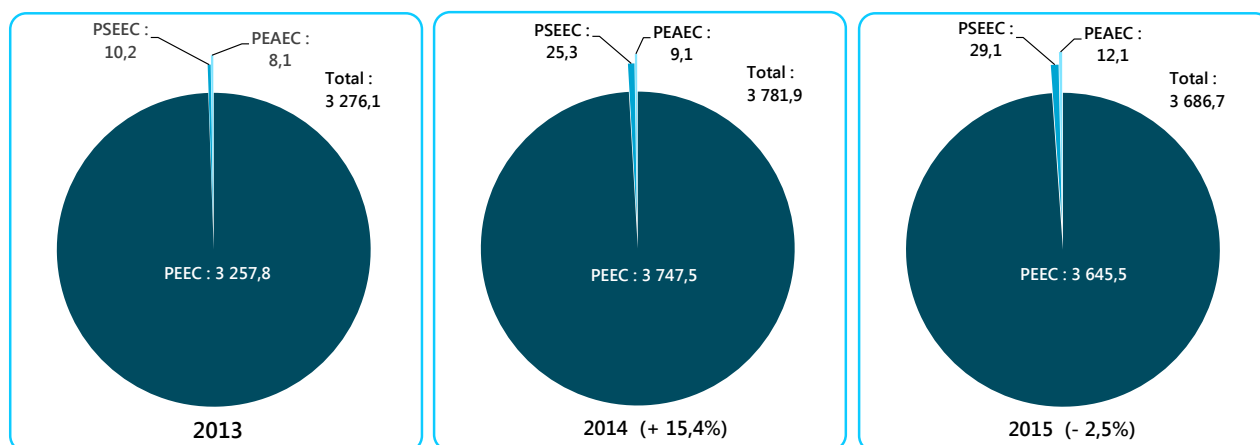
Sur la période analysée, seule une dette souscrite par l'UESL auprès de la CDC est active. Cet endettement résulte d'une convention entre l'UESL et la CDC prévoyant un emprunt de 3 milliards d'euros sur la période 2013-2017. Au titre de l'exercice 2015, le montant débloqué s'élève à 738,1 millions d'euros selon les données provisoires déclarées par les CIL. Compte tenu des remboursements intervenus sur la même année 2015, **les ressources nettes issues de l'emprunt s'élèvent à 715,2 millions d'euros pour l'année 2015** selon les données provisoires, sachant qu'elles atteignent **1 353,5 millions d'euros pour l'ensemble de la période 2013-2015**.

2.3 EMPLOIS PEC

La loi du 25 mars 2009 et ses décrets d'application (décrets-emplois et décret-enveloppes) ont redéfini le périmètre d'intervention d'« Action Logement ». La loi ALUR a fait évoluer le mode de détermination des enveloppes ainsi que les modalités de mise en œuvre qui font désormais l'objet de conventions quinquennales entre l'État et l'UESL pour les emplois réalisés à partir de l'année 2015. Cette dernière constitue le premier exercice d'application de la première convention quinquennale couvrant la période 2015-2019.

Après une hausse des emplois en 2013 et en 2014, la tendance s'est inversée en 2015 avec une légère baisse du total des emplois. **La contribution des CIL aux emplois de la PEC (PEEC, PSEEC et PEAC) s'élève à 3 686,7 millions d'euros en 2015 contre 3 781,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 2,5%.**

Graphique 4 : Évolution entre 2013 et 2015 des emplois



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

Concernant le cas particulier des emplois PEEC qui représentent la principale composante de l'activité des CIL, la **convention quinquennale 2015-2019** a prévu pour l'exercice 2015 une **enveloppe minimale de 3 419 millions d'euros** et une **enveloppe maximale de 4 033 millions d'euros**. Le **niveau observé** des emplois, qui s'établit à **3 645,5 millions d'euros d'après les données provisoires**, permet de déduire que le **niveau définitif** des emplois **devrait être proche de la médiane de la fourchette minimale-maximale** définie par la convention, **mais avec des résultats variables selon les catégories d'emplois**.

2.4 TRÉSORERIE GLOBALE

Au 31 décembre 2015, la trésorerie globale des CIL s'élève à 2 914,9 millions d'euros (voir Tableau 2 ci-après), soit 13,5% de plus qu'au 31 décembre 2014. Après neutralisation de la collecte de l'exercice, la trésorerie disponible (trésorerie globale nette de la collecte) croît de 39,9% pour s'établir à 1 213,7 millions d'euros contre 867,7 millions d'euros en 2014.

En intégrant la trésorerie de l'UESL, la trésorerie globale progresse de 6,7% par rapport à 2014, en s'établissant à 3 359,4 millions d'euros en 2015. Quant à la trésorerie globale UESL-CIL nette de la collecte, elle croît de 14,5% entre 2014 et 2015 pour atteindre 1 658,1 millions d'euros.

Tableau 2 : Synthèse de la trésorerie de l'UESL et des CIL de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015				Exercice 2014			Variation 2015/2014	Exercice 2013
	UESL	CIL	TOTAL	%	UESL	CIL	TOTAL		
Valeurs Mobilières de Placement	325,58	870,92	1 196,50	35,6%	359,93	649,42	1 009,35		876,72
Disponibilités nettes	118,86	2 044,00	2 162,86	64,4%	220,27	1 918,06	2 138,33		2 108,17
Trésorerie globale (A)	444,44	2 914,92	3 359,36	100,0%	580,19	2 567,48	3 147,67	+ 6,7%	2 984,89
Collecte totale PEEC		1 670,82	1 670,82	49,7%		1 668,85	1 668,85	+ 0,1%	1 633,90
Collecte totale PSEEC		8,38	8,38	0,2%		8,74	8,74		9,68
Collecte totale PEAEC		22,06	22,06	0,7%		22,14	22,14	- 0,4%	22,45
Collecte totale (B)		1 701,26	1 701,26	50,6%		1 699,73	1 699,73	+ 0,1%	1 666,03
Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)	444,44	1 213,66	1 658,10	49,4%	580,19	867,75	1 447,94	+ 14,5%	1 318,86

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013), UESL (comptes annuels 2015).

3 RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEEC

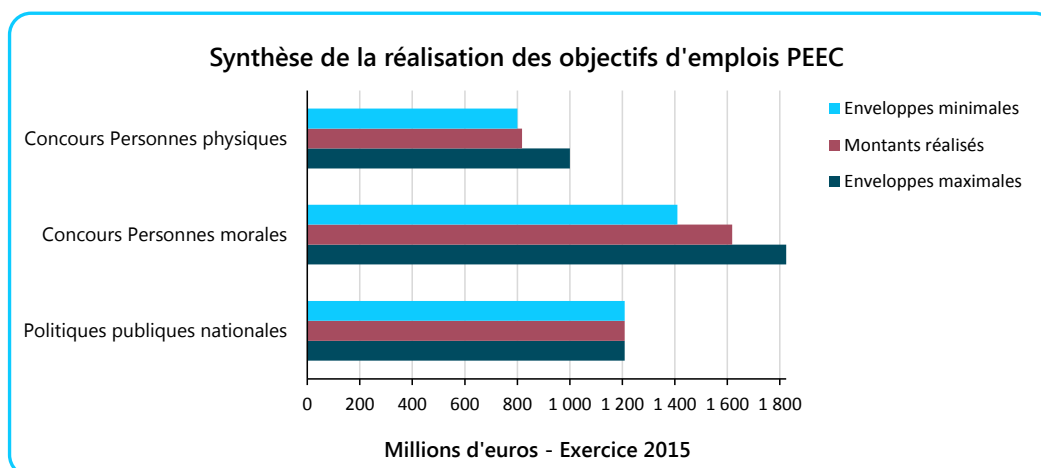
3.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PEEC

Les articles L.313-3 et R.313-12 à R.313-20-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) définissent les règles d'utilisation des fonds issus de la PEEC. En application de ces dispositions, les enveloppes allouées aux différentes catégories d'emplois et leurs modalités de mise en œuvre font l'objet de conventions quinquennales entre l'État et l'UESL pour les emplois réalisés à partir de l'année 2015. Ainsi, les objectifs d'emplois de la période 2015-2019 ont été définis dans la convention du 2 décembre 2014. La vision synoptique des flux financiers nets observés pour les fonds PEEC est présentée dans le Tableau 3 de la page 10. L'analyse qui ressort de la **vision synoptique des flux financiers nets observés pour l'ensemble des fonds** (cf. 2.1 en pages 2 et suivantes) **peut être transposée au niveau de la PEEC** étant donné que la PEEC représente la quasi-totalité de ces fonds.

Pour l'exercice 2015, le total des emplois PEEC atteint 3 645,5 millions d'euros. Par rapport aux objectifs d'emplois pour l'exercice 2015 (Graphique 5, page 9), on constate que **les montants réalisés sont compris entre les enveloppes minimales et maximales prévues par la convention quinquennale 2015-2019 pour les concours accordés aux personnes physiques (818,1 millions d'euros) et aux personnes morales (1 618,4 millions d'euros). Le financement des politiques publiques nationales (1 209,0 millions d'euros) est quant à lui en conformité avec les niveaux attendus.**⁴

⁴ La présente note expose une analyse globale du niveau de réalisation des objectifs d'emplois, mais une analyse détaillée sera réalisée avec les données définitives dans le Rapport annuel statistique et financier 2015 à paraître au quatrième trimestre 2016.

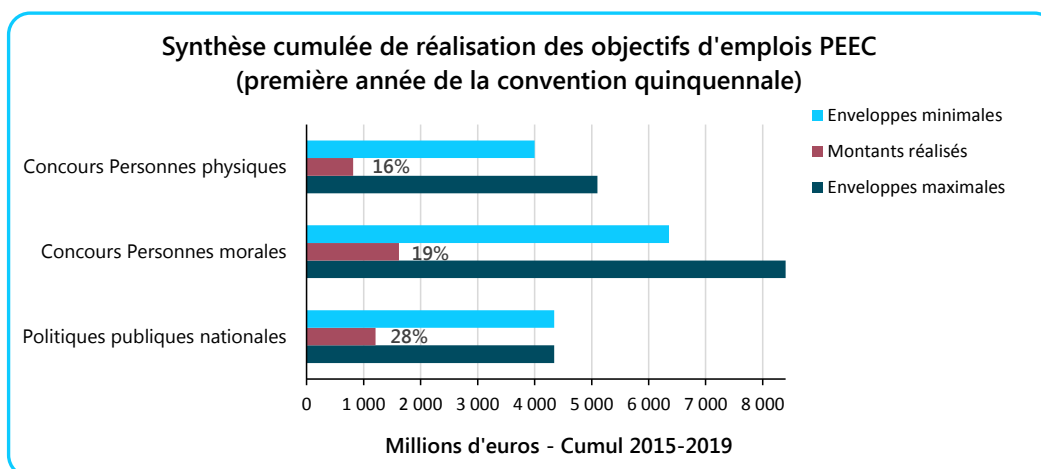
Graphique 5 : Niveaux d'atteinte des objectifs d'emplois PEEC pour l'exercice 2015



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013), UESL (comptes annuels 2015).

Le Graphique 6 présente la synthèse cumulée de la réalisation des objectifs d'emplois pour la période 2015-2019, sachant que l'exercice 2015 est le premier de cette période. **Les concours aux personnes morales et aux personnes physiques réalisés sur 2015 représentent respectivement 19% et 16% de l'enveloppe maximale déterminée par la convention quinquennale pour la période 2015-2019.** Le financement des politiques publiques nationales atteint 28% du montant maximal de l'enveloppe qui lui est dédiée pour la même période.

Graphique 6 : Niveaux d'atteinte des objectifs d'emplois PEEC pour la période 2015-2019



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013), UESL (comptes annuels 2015).

Comme le montre le Tableau 3 en page 10, les **financements accordés aux personnes morales** génèrent pour Action Logement une **contribution nette de 928,3 millions d'euros** sur l'exercice 2015, dont 563,6 millions d'euros au profit du groupe Action Logement et 364,8 millions d'euros au bénéfice d'entités hors groupe Action Logement. Sur la période cumulée 2013-2015, les concours nets aux personnes morales s'élèvent à 2,3 milliards d'euros, soit 40,6 % du total des contributions nettes d'Action Logement, dont 26,3% pour des entités internes au groupe Action Logement.

Il ressort également de la lecture de ce tableau que sur l'exercice 2015, les **financements des personnes physiques** génèrent globalement un **flux net négatif de 146,2 millions d'euros** s'expliquant par :

- un **flux net négatif de 248,5 millions d'euros** sur les prêts ;
- et un **flux net positif de 102,3 millions d'euros** sur les subventions.

En d'autres termes, Action Logement réduit globalement son soutien direct aux personnes physiques et renforce son action en direction des personnes morales, les entités intragroupes bénéficiant d'un financement net plus important que les entités hors groupe. Dans le prochain Rapport annuel statistique et financier à paraître au quatrième trimestre 2016, les financements intragroupes et hors groupe feront l'objet d'une analyse comparative afin d'établir si les différences observées s'expliquent par des facteurs objectifs en termes notamment de dynamisme de la politique d'investissement des entités financées.

Tableau 3 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PEEC

Données en millions d'euros

	Exercice 2015						Cumul 2013 - 2015					
	Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets		Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets	
Filiales et autres entreprises liées	567,6		204,0		363,6		1 476,5		560,6		915,9	
AFL	200,0				200,0		600,0				600,0	
Groupe Action Logement	767,6	21,1%	204,0	12,3%	563,6	28,3%	2 076,5	19,5%	560,6	11,5%	1 515,9	26,3%
Autres participations	145,5		83,6		61,8		369,7		234,0		135,8	
Autres personnes morales	705,3		402,4		302,9		1 832,3		1 138,3		693,9	
Hors groupe Action Logement	850,8	23,3%	486,0	29,4%	364,8	18,3%	2 202,0	20,7%	1 372,3	28,1%	829,7	14,4%
Total Personnes Morales	1 618,4	44,4%	690,1	41,7%	928,3	46,6%	4 278,5	40,2%	1 932,9	39,6%	2 345,6	40,6%
Prêts accession directs	523,0		531,0		-8,0		1 748,7		1 440,8		307,9	
Prêts accession indirects			16,2		-16,2		0,1		32,7		-32,6	
Prêts travaux	80,3		303,1		-222,7		304,9		1 093,1		-788,2	
Prêts locatifs	111,7		112,9		-1,2		375,7		372,2		3,5	
Autres prêts	0,8		1,2		-0,4		3,6		4,4		-0,8	
Prêts	715,9	19,6%	964,4	58,3%	-248,5	-12,5%	2 433,0	22,8%	2 943,2	60,4%	-510,2	-8,8%
Subventions directes	78,0				78,0		206,3				206,3	
GURL, VISALE, APAGL	24,2				24,2		105,7				105,7	
Subventions	102,3	2,8%			102,3	5,1%	312,1	2,9%			312,1	5,4%
Total Personnes Physiques	818,1	22,4%	964,4	58,3%	-146,2	-7,3%	2 745,0	25,8%	2 943,2	60,4%	-198,2	-3,4%
PNRU	850,0				850,0		2 550,0				2 550,0	
ANAH/FNAL	350,0				350,0		1 050,4				1 050,4	
ANIL/ADIL	9,0				9,0		27,0				27,0	
Total Politiques Publiques Nationales	1 209,0	33,2%			1 209,0	60,7%	3 627,4	34,1%			3 627,4	62,8%
Total lié aux interventions	[1] 3 645,5	100,0%	1 654,4	100,0%	1 991,1	100,0%	10 650,9	100,0%	4 876,1	100,0%	5 774,8	100,0%
Ressources d'emprunt	[2] 738,1		22,8		715,2		1 390,4		36,9		1 353,5	
Collecte	[3] 1 828,3		157,5		1 670,8		5 413,5		439,9		4 973,6	
Flux d'emplois et de ressources [3+2-1]	[4] -1 079,1		1 474,1		394,9		-3 847,0		4 399,3		552,2	

Légende des couleurs :

Flux financier positif
Flux financier à l'équilibre
Flux financier négatif

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013), UESL (comptes annuels 2015).

Notes de lecture : Les « Filiales et autres entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent un contrôle exclusif direct ou indirect. Les « Autres participations » sont celles dans lesquelles les CIL détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Dans la présente note, on considère les « Autres participations » comme ne faisant pas partie du groupe Action Logement. En réalité, dans ces autres participations, il peut y avoir des entités pour lesquelles les détentions sont suffisamment significatives pour pouvoir les considérer comme faisant partie du groupe au sens du droit commun, mais les données disponibles ne permettent pas d'isoler ces détentions.

3.2 COLLECTE PEEC

Selon les données recueillies par l'Agence, la PEEC nette reçue est de 1 670,8 millions d'euros en 2015, soit 0,1% de plus qu'en 2014 (voir Tableau 4 ci-après).

Tableau 4 : PEEC nette reçue de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	1 378,21	82,5%	1 362,45	81,6%	+ 1,2%	1 347,74	82,5%
Compensation 10/20	133,30	8,0%	133,30	8,0%	- 0,0%	133,30	8,2%
Reversement 2/3 HLM	1,74	0,1%	2,67	0,2%	- 34,7%	2,66	0,2%
Participation obligatoire nette sous forme de prêts	157,58	9,4%	170,44	10,2%	- 7,5%	150,21	9,2%
Collecte totale nette PEEC	1 670,82	100,0%	1 668,85	100,0%	+ 0,1%	1 633,90	100,0%
Collecte totale PEEC sous forme de subventions	1 513,25	90,6%	1 498,41	89,8%	+ 1,0%	1 483,69	90,8%
Collecte totale nette PEEC sous forme de prêts	157,58	9,4%	170,44	10,2%	- 7,5%	150,21	9,2%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

La **collecte reçue sous forme de subventions** représente **90,6% de l'ensemble de la collecte** en 2015. Elle constitue une ressource définitivement acquise pour « Action Logement ». La participation obligatoire sous forme de subventions en est la principale composante (82,5% de la collecte totale en 2015). La compensation reçue de l'État pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC représente 8,0% de la collecte totale reçue en 2015. Le reversement des 2/3 de la collecte reçue par les organismes HLM correspond principalement à des décalages de reversement étant donné que les organismes HLM ont perdu leur agrément à collecter au 1^{er} janvier 2015.

Quant à la **PEEC reçue sous forme de prêts**, elle constitue de par sa nature une ressource temporaire pour « Action Logement ». Elle s'élève à **157,6 millions d'euros en montant net** (315,1 millions d'euros de collecte brute et 157,5 millions d'euros de remboursements), soit un montant inférieur de 7,5% à celui de 2014.

3.3 CESSIONS D'ACTIFS ET RETOURS DE PRÊTS PEEC

Les **cessions d'actifs** (en valeur de sortie) et **retours de prêts accordés aux personnes morales** atteignent **690,1 millions d'euros en 2015** (cf. Tableau 5, page 12), en **hausse de 7,8 %**. Ils représentent **41,7 % du total des ressources issues des cessions et retours de prêts**, dont :

- **29,4 % au titre d'actifs et créances détenus sur des entités hors groupe ;**
- **et 12,3 % au titre d'actifs et créances détenus sur des entités appartenant au groupe Action Logement.**

La hausse globale de 7,8 % résulte d'un **accroissement de 5,6 % des ressources issues d'entités intragroupes** et d'une **progression de 8,7 % des ressources provenant d'entités hors groupe**.

Les **retours de prêts accordés aux personnes physiques** s'élèvent à **964,4 millions d'euros en 2015** (cf. Tableau 5), soit une **hausse de 2,7 %** par rapport à 2014. Ils représentent **58,3 % du total des ressources endogènes d'Action Logement**. Par nature, leur ventilation montre une **prédominance des retours de prêts accession directs (32,5 %)**. Les deux autres catégories significatives sont les **retours de prêts travaux (18,6 %)** et les **retours de prêts locatifs (6,9 %)** qui correspondent aux remboursements générés par les avances et les mises en jeu LOCA-PASS. Les prêts accession indirects (PASS-FONCIER en bail à construction portés par une structure intermédiaire, par opposition aux prêts accession directs constitués des prêts accession classiques et du PASS-FONCIER en prêt avec différé) sont en phase de différé d'amortissement et aucun remboursement significatif ne devrait intervenir avant une dizaine d'années.

Tableau 5 : Cessions d'actifs et retours de prêts PEEC accordés aux personnes morales et aux personnes physiques de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts	182,70	11,0%	182,37	11,5%	+ 0,2%	150,59	9,2%
Titres	21,34	1,3%	10,82	0,7%	+ 97,2%	12,79	0,8%
Filiales et autres entreprises liées	204,04	12,3%	193,19	12,2%	+ 5,6%	163,38	10,0%
Prêts							
Titres							
AFL							
Groupe Action Logement	204,04	12,3%	193,19	12,2%	+ 5,6%	163,38	10,0%
Prêts	83,64	5,1%	74,00	4,7%	+ 13,0%	76,32	4,6%
Titres							
Autres participations	83,64	5,1%	74,00	4,7%	+ 13,0%	76,32	4,6%
Prêts	402,21	24,3%	370,18	23,4%	+ 8,7%	362,48	22,1%
Titres	0,16	0,0%	3,05	0,2%	- 94,6%	0,24	0,0%
Autres personnes morales	402,38	24,3%	373,24	23,6%	+ 7,8%	362,71	22,1%
Hors groupe Action Logement	486,02	29,4%	447,24	28,3%	+ 8,7%	439,03	26,7%
Total Personnes morales	690,06	41,7%	640,43	40,5%	+ 7,8%	602,41	36,7%
Prêts accession directs	531,01	32,5%	451,07	28,8%	+ 17,7%	458,75	28,2%
Prêts accession indirects	16,21	1,0%	8,47	0,5%	+ 91,3%	8,05	0,5%
Prêts travaux	303,06	18,6%	357,25	22,8%	- 15,2%	432,81	26,6%
Prêts locatifs	112,92	6,9%	120,92	7,7%	- 6,6%	138,34	8,5%
Autres prêts	1,17	0,1%	1,63	0,1%	- 28,3%	1,56	0,1%
Total Personnes physiques	964,37	58,3%	939,34	59,5%	+ 2,7%	1 039,51	63,3%
(1) Dont Mandats de gestion	1,54	0,1%	1,76	0,1%	- 12,3%	1,92	0,1%
Total PEEC	1 654,43	100,0%	1 579,77	100,0%	+ 4,7%	1 641,91	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

3.4 FINANCEMENTS PEEC : PERSONNES MORALES

Les concours directs⁵ des CIL aux personnes morales connaissent une faible augmentation de 3,3 % par rapport à 2014 et s'élèvent à 1 618,4 millions d'euros en 2015 (cf. Tableau 6, page 13). Ce montant observé en 2015 pour les emplois PEEC est supérieur de 208,4 millions d'euros à l'enveloppe minimale prévue (voir ventilation sur le Graphique 5, page 9). Les emplois directs réalisés au bénéfice des personnes morales en 2015 sont dirigés vers le **groupe Action Logement** pour 47,4 % (31,3 % en prêts, 13,5 % en souscriptions de titres et 2,7 % en subventions) et **hors groupe Action Logement** pour 52,6 % (44,1 % en prêts, 8,2 % en subventions et 0,3 % en souscriptions de titres).

Par rapport à 2014, on observe en 2015 une **évolution de la répartition des emplois par nature au profit des prêts et dans une moindre mesure des souscriptions de titres** :

- 75,4 % de prêts en 2015 (dont 31,3 % intragroupe Action Logement et 44,1 % hors groupe Action Logement) contre 72,5 % en 2014 (dont 31,4% intragroupe Action Logement et 41,4 % hors groupe Action Logement) ;
- 13,8 % de souscriptions de titres en 2015 (dont 13,5 % intragroupe Action Logement et 0,3 % hors groupe Action Logement) contre 12,5 % en 2014 (dont 12,3 % intragroupe Action Logement et 0,2 % hors groupe Action Logement) ;

⁵ Les concours analysés ici sont dits directs par opposition aux versements faits à des organismes et programmes nationaux qui sont des financements indirects pour les personnes morales constructeurs et bailleurs.

- 10,8 % de subventions et opérations assimilées en 2015 (dont 2,7 % intragroupe Action Logement et 8,2 % hors groupe Action Logement) contre 15,0% en 2014 (dont 3,3 % intragroupe Action Logement et 11,7 % hors groupe Action Logement).

La convention quinquennale 2015-2019 a **prévu une enveloppe globale minimale de 1 410 millions d'euros et une enveloppe globale maximale de 1 824 millions d'euros pour 2015 pour les concours aux personnes morales**. À l'intérieur de cette enveloppe, l'UESL a fixé dans son cadrage financier pour l'exercice 2015 (décidé lors des conseils d'administration du 05/02/2015 et du 03/06/2015) un objectif de 1 389 millions d'euros légèrement inférieur à la fourchette minimale définie par la convention.

Tableau 6 : Financements PEEC accordés aux personnes morales de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

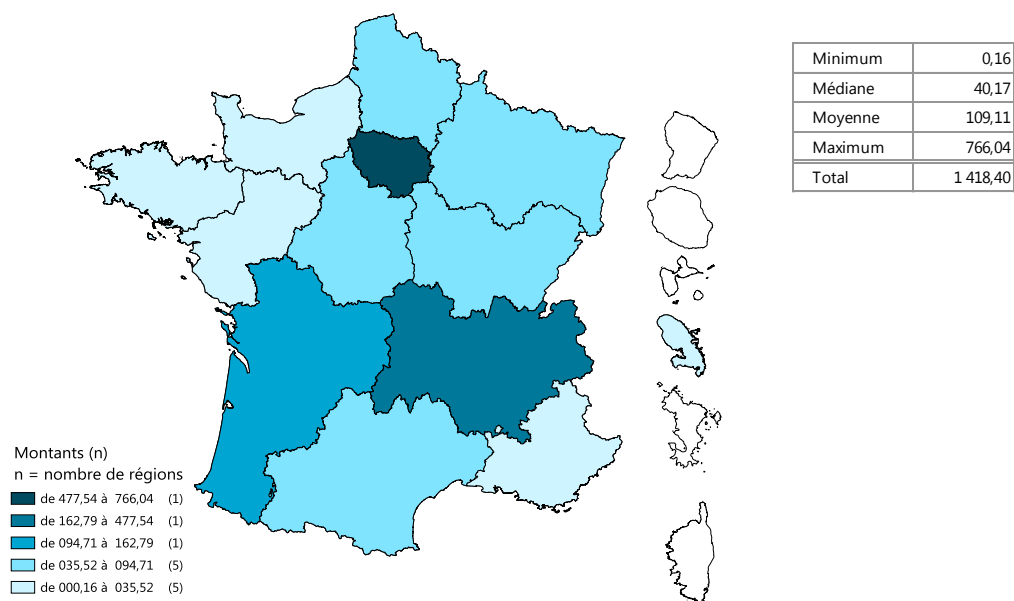
Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts	306,46	18,9%	292,12	18,6%	+ 4,9%	169,60	15,5%
Titres	218,17	13,5%	193,02	12,3%	+ 13,0%	149,92	13,7%
Subventions	42,96	2,7%	52,03	3,3%	- 17,4%	52,21	4,8%
Filiales et autres entreprises liées (I)	567,60	35,1%	537,17	34,3%	+ 5,7%	371,74	34,0%
Prêts	200,00	12,4%	200,00	12,8%	+ 0,0%	200,00	18,3%
Titres							
Subventions							
AFL (II)	200,00	0,12	200,00	12,8%	+ 0,0%	200,00	18,3%
Groupe Action Logement (III)=(I+II)	767,60	47,4%	737,17	47,1%	+ 4,1%	571,74	52,3%
Prêts	121,48	7,5%	99,16	6,3%	+ 22,5%	58,72	5,4%
Titres							
Subventions	24,01	1,5%	29,96	1,9%	- 19,9%	36,41	3,3%
Autres participations (IV)	145,49	9,0%	129,13	8,2%	+ 12,7%	95,13	8,7%
Prêts	592,63	36,6%	544,43	34,8%	+ 8,9%	263,14	24,1%
Titres	4,68	0,3%	2,36	0,2%	+ 98,2%	0,48	0,0%
Subventions	108,00	6,7%	153,32	9,8%	- 29,6%	163,22	14,9%
Autres personnes morales (V)	705,31	43,6%	700,11	44,7%	+ 0,7%	426,84	39,0%
Hors groupe Action Logement (VI)=(IV+V)	850,80	52,6%	829,24	52,9%	+ 2,6%	521,97	47,7%
Concours Personnes morales PEEC (III+VI)	1 618,40	100,0%	1 566,40	100,0%	+ 3,3%	1 093,71	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

Notes de lecture : Dans la présente note, les titres de participations ont été systématiquement considérés comme désignant des filiales et autres entreprises liées, les autres formes de participation comme désignant des autres participations et les titres immobilisés comme désignant des autres personnes morales. Les autres personnes morales représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

La Carte 2 ci-dessous présente la répartition des financements accordés aux personnes morales selon la région du siège des collecteurs. L'analyse de cette carte montre que les collecteurs domiciliés en Île-de-France constituent les principaux financeurs avec une quote-part de 54,0%. Les deux autres régions qui se détachent sont ensuite la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,3% du total des investissements et l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes avec 9,6 %, aucune autre région n'atteignant le seuil de 5%.

Carte 2 : Répartition régionale des financements PEEC accordés aux personnes morales selon le siège des collecteurs (hors AFL)



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Cette carte a été réalisée selon le découpage territorial applicable au 1^{er} janvier 2016.

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015).

3.5 FINANCEMENTS PEEC : PERSONNES PHYSIQUES

Les concours aux personnes physiques diminuent de 15,8% par rapport à 2014 et s'élèvent à **818,1 millions d'euros en 2015** (cf. Tableau 7, page 15). Ce montant observé est **proche du montant des enveloppes minimales fixées par la convention quinquennale** (voir la ventilation sur le Graphique 5, page 9).

La convention 2015-2019 a **prévu une enveloppe globale minimale de 800 millions d'euros et une enveloppe globale maximale de 1 000 millions d'euros pour 2015 pour les concours aux personnes physiques**. À l'intérieur de cette enveloppe, l'UESL a fixé dans son cadrage financier pour l'exercice 2015 (décidé lors des Conseils d'Administration du 05/02/2015 et du 03/06/2015) un objectif de 846 millions d'euros. L'objectif ainsi fixé par l'UESL se situe à un niveau légèrement supérieur à la fourchette minimale définie par la convention.

Sur la base des données provisoires, **523,0 millions d'euros de prêts accession ont été accordés en 2015 et 80,3 millions d'euros de prêts travaux, soit un total de 603,3 millions d'euros**. Ce montant correspond à 73,7 % des concours accordés aux personnes physiques en 2015 (63,9 % pour les prêts accession et 9,8 % pour les prêts travaux). Les prêts accession indirects qui correspondent au PASS-FONCIER sous forme de bail à construction présentent depuis l'exercice 2014 un flux annuel nul.

Les **prêts locatifs** représentent 13,7 % du total des emplois destinés aux personnes physiques en 2015 et correspondent aux financements LOCA-PASS, avances et mises en jeu des garanties de loyer. Ils **s'élèvent en 2015 à 111,7 millions d'euros, soit un montant inférieur de 11,4 % à celui de 126,2 millions d'euros observé en 2014**. Parallèlement à la montée en charge de la GRL (Garantie des risques locatifs) désormais remplacée par VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi), les prêts locatifs se réduisent et correspondent désormais uniquement à l'avance LOCA-PASS (prêt consenti à taux nul pour financer l'accès au logement locatif) et aux décaissements consécutifs aux garanties de loyers accordées avant la GRL ou relatives à des logements appartenant à des personnes morales et faisant l'objet d'une convention au titre de l'article L.351-2 du CCH (APL) ou d'une convention signée avec l'ANAH depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les **subventions directes accordées** aux personnes physiques sont quasi exclusivement des concours MOBILI-PASS et MOBILI-JEUNE. Les montants observés **augmentent de 7,3 % entre 2014 et 2015 pour s'établir à 78,0 millions d'euros**, soit 9,5 % du total des emplois.

Le financement **GURL-VISALE-APAGL** s'élève à **24,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2015 en données provisoires**, soit 62,0 % de moins qu'en 2014. Il représente 3,0 % des emplois au profit des personnes physiques.

Tableau 7 : Financements PEEC accordés aux personnes physiques de 2013 à 2015

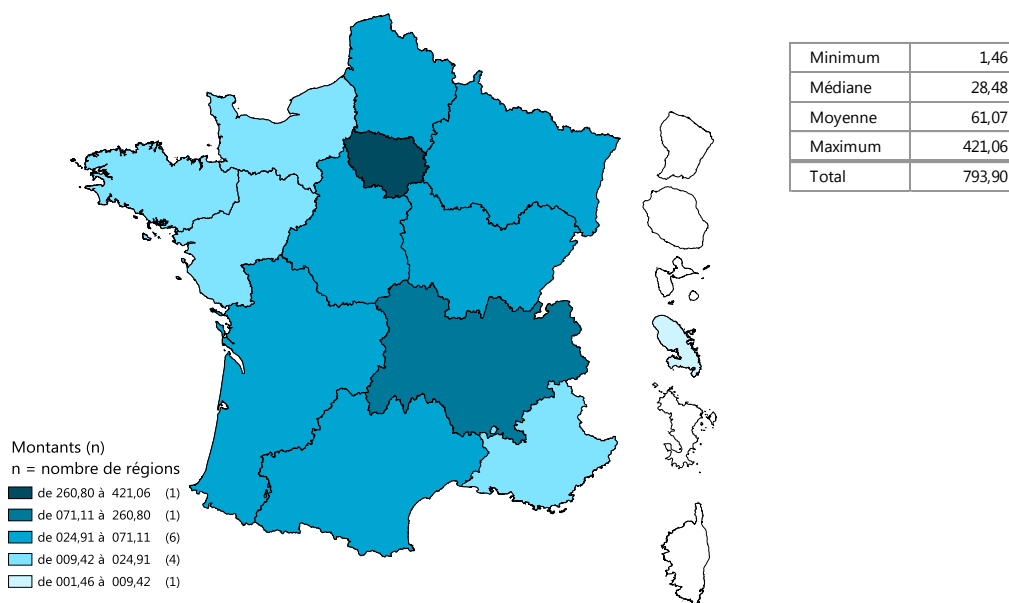
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	522,98	63,9%	604,32	62,2%	- 13,5%	621,43	65,1%
Prêts accession indirects			0,03	0,0%	- 100,0%	0,06	0,0%
Prêts travaux	80,33	9,8%	103,78	10,7%	- 22,6%	120,77	12,6%
Prêts locatifs	111,72	13,7%	126,16	13,0%	- 11,4%	137,80	14,4%
Autres prêts	0,82	0,1%	1,28	0,1%	- 36,1%	1,49	0,2%
Prêts Personnes physiques (I)	715,85	87,5%	835,57	86,0%	- 14,3%	881,56	92,3%
Personnes physiques bénéficiaires	78,04	9,5%	72,74	0,07	+ 7,3%	55,55	0,06
Personnes physiques bailleurs							
GURL, VISALE, APAGL	24,25	3,0%	63,82	6,6%	- 62,0%	17,65	1,8%
Subventions Personnes physiques (II)	102,29	12,5%	136,56	14,0%	- 25,1%	73,20	7,7%
Financements Personnes physiques PEEC (I+II)	818,15	100,0%	972,14	100,0%	- 15,8%	954,76	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

Comme le montre la Carte 3 (page suivante), les collecteurs domiciliés en Île-de-France constituent les principaux financeurs avec une quote-part de 53,0%. La deuxième région est la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 12,7% du total des concours, suivie par un groupe de six régions parmi lesquelles l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes se détache avec 5,3% des financements, aucune autre région n'atteignant le seuil de 5%.

Carte 3 : Répartition régionale des financements PEEC accordés aux personnes physiques selon le siège des collecteurs (hors GURL, VISALE, APAGL)



Données en millions d'euros. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Cette carte a été réalisée selon le découpage territorial applicable au 1^{er} janvier 2016. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015).

3.6 CONTRIBUTIONS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques nationales correspondent aux financements accordés à l'ANRU, au FNAL, à l'ANAH ainsi qu'aux ANIL et ADIL. Le détail de ces financements figure dans le Tableau 8 ci-après.

Selon les données qui nous ont été transmises par l'UESL, les financements accordés par « Action Logement » au titre des opérations rentrant dans le cadre des politiques publiques nationales s'élèvent à 1 209,0 millions d'euros en 2015, soit le même montant que celui observé pour 2013 et 2014. « Action Logement » finance en 2015 la rénovation urbaine pour 850 millions d'euros (contre 900 millions d'euros en 2014), le FNAL pour 300 millions d'euros contre 300 millions d'euros en 2014 et l'ANAH pour 50 millions d'euros.

Tableau 8 : Financement des politiques publiques nationales

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
PNRU	850,00	70,3%	900,00	74,4%	- 5,6%	800,00	66,1%
ANAH/FNAL	350,00	28,9%	300,00	24,8%	+ 16,7%	400,38	33,1%
ANIL/ADIL	9,00	0,7%	9,00	0,7%		9,00	0,7%
Financements Politiques publiques nationales	1 209,00	100,0%	1 209,00	100,0%	- 0,0%	1 209,38	100,0%

Source : UESL (comptes annuels 2015).

4 RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PSEEC

4.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PSEEC

Les articles R.313-29-2 et R.313-29-3 du CCH définissent les règles d'utilisation des fonds issus de la PSEEC (Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction). Sur la période 2013-2015, l'analyse de la vision synoptique des flux nets observés pour les fonds PSEEC (Tableau 9 ci-après) révèle les principaux constats suivants :

- ▶ la totalité des nouvelles interventions sur fonds PSEEC de l'exercice 2015 au profit des personnes morales, soit 50,9 % du total des interventions PSEEC, se fait au profit d'entités du groupe Action Logement. Sur la période 2013-2015, les flux financiers nets au bénéfice des personnes morales sont négatifs, aussi bien au bénéfice des entités intragroupes qu'en direction des entités hors groupe. Action Logement consolide donc ses réserves de fonds PSEEC sur la période ;
- ▶ le financement des personnes physiques représente 49,1% du total des nouveaux emplois réalisés en 2015 sur fonds PSEEC. À l'instar des flux nets financiers vis-à-vis des personnes morales, les données montrent que les concours nets au bénéfice des personnes physiques sont négatifs sur la période 2013-2015, ce qui contribue au renforcement des réserves de fonds PSEEC de la période.

4.2 COLLECTE PSEEC

La collecte totale ressort à 8,4 millions d'euros pour la PSEEC pour l'exercice 2015 contre 8,7 millions d'euros pour l'exercice 2014, soit une baisse de 4,1%. Contrairement à la collecte PEEC, elle est réalisée pour une part très significative sous forme de prêts : 42,9 % en 2015 contre 53,0 % en 2014 et 68,7 % en 2013.

Tableau 9 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PSEEC
Données en millions d'euros

Données en millions d'euros

	Exercice 2015						Cumul 2013 - 2015						
	Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets		Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets		
Filiales et autres entreprises liées	14,8		26,2		-11,4		28,0		73,1		-45,0		
AFL													
Groupe Action Logement	14,8	50,9%	26,2	36,1%	-11,4	26,2%	28,0	43,4%	73,1	32,6%	-45,0	28,2%	
Autres participations	0,0		2,9		-2,9		2,5		4,1		-1,6		
Autres personnes morales			1,0		-1,0		1,8		2,7		-0,9		
Hors groupe Action Logement	0,0	0,0%	4,0	5,5%	-4,0	9,1%	4,3	6,7%	6,8	3,0%	-2,5	1,6%	
Total Personnes Morales	14,8	50,9%	30,2	41,6%	-15,4	35,3%	32,4	50,1%	79,9	35,6%	-47,5	29,8%	
Prêts accession directs	9,3		40,6		-31,3		24,5		139,9		-115,4		
Prêts accession indirects													
Prêts travaux	4,9		1,9		3,0		7,6		4,4		3,2		
Prêts locatifs	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		
Autres prêts			0,0		0,0				0,0		0,0		
Prêts	14,2	48,8%	42,5	58,4%	-28,3	64,9%	32,1	49,6%	144,2	64,4%	-112,2	70,3%	
Subventions	0,1				0,1		0,2				0,2		
Subventions	0,1	0,7%			0,1	-0,2%	0,2	0,3%			0,2	-0,1%	
Total Personnes Physiques	14,3	49,1%	42,5	58,4%	-28,2	64,7%	32,3	49,9%	144,2	64,4%	-112,0	70,2%	
PNRU													
ANAH/FNAL													
ANIL/ADIL													
Total Politiques Publiques Nationales													
Total lié aux interventions	(1)	29,1	100,0%	72,7	100,0%	-43,6	100,0%	64,6	100,0%	224,1	100,0%	-159,5	100,0%
Ressources d'emprunt	(2)												
Collecte	(3)	13,2		4,8		8,4	36,9		10,1		26,8		
Flux d'emplois et de ressources [3+2-1]	(4)	-15,9		67,9		52,0	-27,8		214,1		186,3		

Légende des couleurs :

Flux financier positif ■
 Flux financier à l'équilibre ■
 Flux financier négatif ■

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

Notes de lecture : Les « Filiales et autres entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent un contrôle exclusif direct ou indirect. Les « Autres participations » sont celles dans lesquelles les CIL détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Dans la présente note, on considère les « Autres participations » comme ne faisant pas partie du groupe Action Logement. En réalité, dans ces autres participations, il peut y avoir des entités pour lesquelles les détentions sont suffisamment significatives pour pouvoir les considérer comme faisant partie du groupe au sens du droit commun, mais les données disponibles ne permettent pas d'isoler ces détentions.

Tableau 10 : PSEEC nette reçue de 2013 à 2015
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation volontaire subventions	4,79	57,1%	4,10	47,0%	+ 16,7%	3,03	31,3%
Participation volontaire nette sous forme de prêts	3,59	42,9%	4,64	53,0%	- 22,5%	6,65	68,7%
Collecte totale nette PSEEC	8,38	100,0%	8,74	100,0%	- 4,1%	9,68	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

4.3 CESSIONS D'ACTIFS ET RETOURS DE PRÊTS PSEEC

Les ressources issues des cessions d'actifs (en valeur de sortie) et retours de prêts aux personnes morales sur fonds PSEEC représentent 41,6 % des ressources endogènes sur fonds PSEEC et s'élèvent à 30,2 millions

d'euros en 2015 contre 13,9 millions d'euros en 2014, soit une importante augmentation de 117,5 %. En cohérence avec les nouveaux emplois, l'essentiel de ces ressources provient d'entités intragroupes.

Quant aux **retours de prêts aux personnes physiques**, ils se montent à **42,5 millions d'euros pour l'exercice 2015, soit 9,6% de moins qu'en 2014** où ils s'élevaient à 47,0 millions d'euros. À l'instar des retours de prêts aux personnes physiques sur fonds PEEC, ils proviennent essentiellement de prêts accession directs.

Tableau 11 : Cessions d'actifs et retours de prêts PSEEC accordés aux personnes morales et aux personnes physiques de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts	16,99	23,4%	9,47	15,6%	+ 79,4%	28,93	31,9%
Titres	9,26	12,7%	2,85	4,7%	+ 224,8%	5,59	6,2%
Filiales et autres entreprises liées	26,24	36,1%	12,32	20,2%	+ 113,0%	34,52	38,1%
Prêts							
Titres							
AFL							
Groupe Action Logement	26,24	36,1%	12,32	20,2%	+ 113,0%	34,52	38,1%
Prêts	2,94	4,0%	0,62	1,0%	+ 374,8%	0,55	0,6%
Titres	0,02	0,0%					
Autres participations	2,96	4,1%	0,62	1,0%	+ 377,4%	0,55	0,6%
Prêts	1,02	1,4%	0,95	1,6%	+ 7,8%	0,73	0,8%
Titres	0,00	0,0%	0,00	0,0%	- 79,7%	0,00	0,0%
Autres personnes morales	1,02	1,4%	0,95	1,6%	+ 7,3%	0,73	0,8%
Hors groupe Action Logement	3,98	5,5%	1,57	2,6%	+ 152,9%	1,28	1,4%
Total Personnes morales	30,22	41,6%	13,89	22,8%	+ 117,5%	35,80	39,5%
Prêts accession directs	40,60	55,8%	45,93	75,5%	- 11,6%	53,33	58,9%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	1,87	2,6%	1,03	1,7%	+ 80,5%	1,47	1,6%
Prêts locatifs	0,01	0,0%	0,00	0,0%	+ 333,3%	0,00	0,0%
Autres prêts	0,00	0,0%	0,00	0,0%	+ 17,1%	0,00	0,0%
Total Personnes physiques	42,48	58,4%	46,97	77,2%	- 9,6%	54,80	60,5%
Total PSEEC	72,70	100,0%	60,86	100,0%	+ 19,5%	90,60	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

4.4 FINANCEMENTS PSEEC : PERSONNES MORALES

Sur l'exercice 2015, le financement des personnes morales sur fonds PSEEC s'effectue **exclusivement au profit d'entités du groupe Action Logement**. Il est **essentiellement constitué de prêts (96,6%)**, les **souscriptions de titres ne représentant que 3,4% des financements**. Aucune subvention n'a été accordée sur les ressources de la PSEEC en 2015.

On note que la structure des financements aux personnes morales a fortement évolué en 2015 par rapport à l'année 2014 au détriment des souscriptions de titres et au profit des prêts accordés :

- ▶ les prêts ont cru de 48,6% et leur quote-part est passée de 73,0 % en 2014 à 96,6 % du total des financements en 2015 ;
- ▶ quant aux titres de participation, ils ont vu leur niveau diminuer significativement, soit une baisse de 84,5% sur l'exercice (3,3 millions d'euros en 2014 contre 0,5 million d'euros en 2015). Leur proportion dans le total des financements est ainsi passée de 24,6% à 3,4% entre 2014 et 2015.

Tableau 12 : Financements PSEEC accordés aux personnes morales de 2013 à 2015
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts	14,33	96,6%	9,64	73,0%	+ 48,6%	0,32	7,4%
Titres	0,50	3,4%	3,25	24,6%	- 84,5%	0,00	0,0%
Subventions							
Filiales et autres entreprises liées (I)	14,83	100,0%	12,89	97,6%	+ 15,0%	0,32	7,4%
Prêts							
Titres							
Subventions							
AFL (II)							
Groupe Action Logement (III)=(I+II)	14,83	100,0%	12,89	97,6%	+ 15,0%	0,32	7,4%
Prêts						2,50	57,9%
Titres	0,00	0,0%	0,02	0,1%	- 90,0%		
Subventions							
Autres participations (IV)	0,00	0,0%	0,02	0,1%	- 90,0%	2,50	57,9%
Prêts						1,50	34,7%
Titres							
Subventions			0,30	2,3%	- 100,0%		
Autres personnes morales (V)			0,30	2,3%	- 100,0%	1,50	34,7%
Hors groupe Action Logement (VI)=(IV+V)	0,00	0,0%	0,32	2,4%	- 99,5%	4,00	92,6%
Concours Personnes morales PSEEC (III+VI)	14,83	100,0%	13,21	100,0%	+ 12,3%	4,32	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

4.5 FINANCEMENTS PSEEC : PERSONNES PHYSIQUES

Comme pour les personnes morales, les **concours aux personnes physiques sur fonds PSEEC** sont **presqu'exclusivement constitués de prêts** (99,4 %).

On observe également qu'ils affichent une **composition assez proche de celle des financements sur fonds PEEC** pour cette même catégorie de financements : les **prêts accession directs** représentent **65,1 % du total des financements accordés aux personnes physiques**, suivis des **prêts travaux** avec **34,2 %**.

Les subventions sont en diminution de 6,1% par rapport à 2014 et sont d'un montant négligeable.

Tableau 13 : Financements PSEEC accordés aux personnes physiques de 2013 à 2015
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	9,29	65,1%	9,80	81,2%	- 5,2%	5,36	90,7%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	4,89	34,2%	2,17	18,0%	+ 125,2%	0,54	9,1%
Prêts locatifs	0,01	0,1%	0,01	0,0%	+ 164,1%		
Autres prêts							
Prêts Personnes physiques	14,20	99,4%	11,97	99,3%	+ 18,6%	5,90	99,8%
Subventions Personnes physiques	0,08	0,6%	0,09	0,7%	- 6,1%	0,01	0,2%
Concours Personnes physiques PSEEC (A)	14,28	100,0%	12,06	100,0%	+ 18,4%	5,91	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

5 RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEAEC

5.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PEAEC

Le fonctionnement de la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (« PEAEC ») ou « PEEC agricole » est codifiée aux articles L.716-2 à L.716.5 du Code rural et de la pêche maritime. La **vision synoptique des flux financiers nets observés** pour les fonds PEAEC (cf. Tableau 14 ci-après) montre qu'aucun financement n'a été accordé aux personnes morales dans le cadre de la PEAEC sur l'exercice 2015. Il en était de même pour les exercices 2013 et 2014.

Tableau 14 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PEAEC

Données en millions d'euros

Données en millions d'euros

	Exercice 2015						Cumul 2013 - 2015						
	Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets		Emplois et ressources externes		Retours et remboursements		Flux financiers nets		
Filiales et autres entreprises liées													
AFL													
Groupe Action Logement													
Autres participations													
Autres personnes morales													
Hors groupe Action Logement													
Total Personnes Morales													
Prêts accession directs	8,0		2,6		5,4		17,6		5,9		11,7		
Prêts accession indirects													
Prêts travaux	3,6		2,5		1,2		10,2		6,4		3,9		
Prêts locatifs	0,1		0,1		0,0		0,2		0,1		0,1		
Autres prêts													
Prêts	11,7	97,1%	5,1	100,0%	6,6	95,0%	28,0	95,9%	12,3	100,0%	15,7	92,9%	
Subventions	0,3				0,3		1,2				1,2		
Subventions	0,3	2,9%			0,3	5,0%	1,2	4,1%			1,2	7,1%	
Total Personnes Physiques	12,1	100,0%	5,1	100,0%	7,0	100,0%	29,2	100,0%	12,3	100,0%	16,9	100,0%	
PNRU													
ANAH/FNAL													
ANIL/ADIL													
Total Politiques Publiques Nationales													
Total lié aux interventions	[1]	12,1	100,0%	5,1	100,0%	7,0	100,0%	29,2	100,0%	12,3	100,0%	16,9	100,0%
Ressources d'emprunt	[2]												
Collecte	[3]	22,1			22,1		66,6				66,6		
Flux d'emplois et de ressources [3+2-1]	[4]	10,0		5,1	15,1		37,4		12,3		49,7		

Légende des couleurs :

- Flux financier positif
- Flux financier à l'équilibre
- Flux financier négatif

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

Notes de lecture : Les « Filiales et autres entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent un contrôle exclusif direct ou indirect. Les « Autres participations » sont celles dans lesquelles les CIL détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Dans la présente note, on considère les « Autres participations » comme ne faisant pas partie du groupe Action Logement. En réalité, dans ces autres participations, il peut y avoir des entités pour lesquelles les détentions sont suffisamment significatives pour pouvoir les considérer comme faisant partie du groupe au sens du droit commun, mais les données disponibles ne permettent pas d'isoler ces détentions.

Pour ce qui concerne les **personnes physiques**, les **flux financiers nets observés sont positifs ou à l'équilibre pour les différentes catégories d'emplois**, tant pour l'exercice 2015 que sur la période 2013-2015.

Comparés aux ressources, les emplois au titre de la PEAEC demeurent relativement faibles, tant pour l'exercice 2015 (12,1 millions d'euros d'emplois contre 27,2 millions de ressources) que pour la période 2013-2015 (29,2 millions d'euros d'emplois contre 78,9 millions de ressources). On en déduit que la PEAEC continue sa montée en charge.

5.2 COLLECTE PEAEC

La **collecte totale** effectuée auprès des employeurs agricoles occupant au minimum 50 salariés agricoles **est pour 2015 de 22,1 millions d'euros, soit 0,4% de moins qu'en 2014** (Tableau 15 ci-après).

Tableau 15 : PEAEC nette reçue de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	22,06	100,0%	22,14	100,0%	- 0,4%	22,52	100,3%
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 ^{ème} PEAEC ^(*)						-0,07	-0,3%
Collecte totale PEAEC	22,06	100,0%	22,14	100,0%	- 0,4%	22,45	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

(*) **Note de lecture** : en 2012, suite à la suppression de la fraction dite 1/9^{ème}, il y a eu un transfert du compte d'attente (Organisme gestionnaire du fonds 1/9^{ème} PEAEC) vers le compte de collecte (Participation obligatoire subventions). Cette opération a été réalisée en 2013 pour un organisme collecteur n'ayant pas régularisé sa situation comptable en 2012. À fin 2014, le compte d'attente est complètement soldé pour l'ensemble des CIL.

5.3 CESSIONS D'ACTIFS ET RETOURS DE PRÊTS PEAEC

Les **retours de prêts pour 2015 s'élèvent à 5,1 millions d'euros**. Ils sont entièrement issus des prêts accordés à des personnes physiques et proviennent quasi exclusivement des prêts accession directs et des prêts travaux (cf. Tableau 16 ci-dessous).

Tableau 16 : Cessions d'actifs et retours de prêts PEAEC accordés aux personnes morales et aux personnes physiques de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Retours prêts Personnes morales							
Prêts accession directs	2,58	50,7%	1,87	46,7%	+ 38,0%	1,40	44,0%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	2,45	48,1%	2,14	53,2%	+ 14,8%	1,78	56,0%
Prêts locatifs	0,06	1,2%	0,00	0,1%	+ 999,9%		
Autres prêts							
Retours prêts Personnes physiques	5,10	100,0%	4,01	100,0%	+ 27,1%	3,18	100,0%
Retours prêts PEAEC	5,10	100,0%	4,01	100,0%	+ 27,1%	3,18	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).

5.4 FINANCEMENTS PEAEC : PERSONNES MORALES

Au cours de la période faisant l'objet de la présente note et selon les données recueillies par l'Agence, aucun financement au profit de personnes morales n'a été réalisé sur les fonds de la PEAEC.

5.5 FINANCEMENTS PEAEC : PERSONNES PHYSIQUES

Les emplois réalisés en 2015 au titre de la PEAEC s'élèvent à **12,1 millions d'euros** (voir Tableau 17 ci-après) et sont intégralement au bénéfice des personnes physiques, soit pour les trois principaux emplois et par ordre d'importance décroissante :

- ▶ 8,0 millions d'euros pour les prêts accession en croissance de 47,1 % ;
- ▶ 3,6 millions d'euros pour les prêts travaux en augmentation de 17,2 % ;
- ▶ et 0,3 million d'euros de subventions « Agri-Mobilité » en diminution de 29,1 %.

Tableau 17 : Synthèse des financements accordés aux personnes physiques de 2013 à 2015

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2015		Exercice 2014		Variation 2015/2014	Exercice 2013	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	7,99	66,2%	5,43	59,8%	+ 47,1%	4,17	51,7%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	3,62	30,0%	3,09	34,0%	+ 17,2%	3,53	43,8%
Prêts locatifs	0,11	0,9%	0,07	0,8%	+ 49,4%		
Autres prêts							
Prêts Personnes physiques	11,72	97,1%	8,59	94,6%	+ 36,4%	7,69	95,5%
Subventions Personnes physiques	0,35	2,9%	0,49	5,4%	- 29,1%	0,36	4,5%
Concours Personnes physiques - PEAEC	12,07	100,0%	9,08	100,0%	+ 32,9%	8,06	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2015, recueils définitifs exercices 2014 et 2013).